

 **CABINET DU PREMIER MINISTRE**  
-----  
**CHEF DU GOUVERNEMENT**  
-----

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**Unité \* Travail \* Progrès**

**DECRET N° 95 - 196 du 19 OCTOBRE 1995**  
**modifiant le décret n° 95-48 du 22 Février 1995 portant**  
**nomination des conseillers du Premier ministre, chef du**  
**Gouvernement et portant nomination de ~~M. M. M.~~**  
**GASSACKYS (Victorine) en qualité de conseiller.**  
-----

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 93-316 du 24 Juin 1993 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement;

Vu, ensemble, le décret n° 93-456 du 05 Octobre 1993 et les textes modificatifs subséquents sur la structuration et les attributions du Cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 95-45 du 18 Février 1995 modifiant le décret n° 93-456 du 23 Juin 1993 portant structuration du cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement :

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués

**DECRETE**

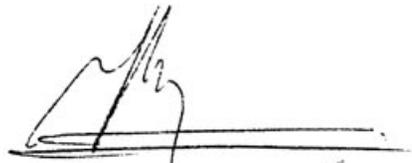


**Article premier** : Madame <sup>Mme</sup> GASSACKYS (Victorine) est nommée au Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de Conseiller à la Culture, aux arts, à la Jeunesse et aux sports, en remplacement de Monsieur ~~Monsieur~~ NGOUABI (Jean) appelé à d'autres fonctions.

**Article 2** : L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3** : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera ~~enregistré, communiqué partout où besoin sera et~~ inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 19 OCTOBRE 1995



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Par le Premier ministre, Chef du Gouvernement

Pour le ministre des finances et de l'économie en mission, le ministre délégué chargé du Budget et de la coordination des régies



Luc Daniel ADAMO-MATETA

